

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 28 janvier 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 15 janvier 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32 Nbre de membres présents (quorum): 26 Nbre de voix délibératives : 35
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 3

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE, Maryline SAINT CYR (sans voix délibérative)

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON, Dominic BOYER-RIVIERE (sans voix délibérative)

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Petrus COLLIN

LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE (sans voix délibérative)

SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

COUZON : Gérard DARDET, Yan CORIC

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Brigitte FICHARD

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Bernard CHAVEROT à Max VINCENT, Jean Michel CARON à Eric MAZOYER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne LAURE MATHIAS

Autorisation d'engagement de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2015

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriale permet au Président, sur autorisation du conseil syndical jusqu'à l'adoption du budget primitif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le budget primitif 2015 sera voté dans les deux mois qui suivent la présentation du DOB. Dans l'attente il est nécessaire que le Syndicat Mixte des Monts d'Or puisse assurer les investissements nécessaires pour assurer la continuité et l'efficacité du service.

Vu l'article L1621-1 du code Général des Collectivités Territoriale,

Vu le budget du Syndicat Mixte des Monts d'Or 2014

Considérant que l'ensemble des dépenses proposées n'atteint pas le quart du montant des crédits d'investissement inscrits au budget 2014 :

Il est proposé au conseil syndical :

- + d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2015.

Compte		Autorisation d'ouverture de crédits avant adoption du BP2015
2051/20	Concessions et droits similaires	3 000
2111/21	Acquisition foncière	20 000
2128/21	Autres agencement	2 500
2135/21	Installations générales, agencement, aménagement des constructions	2 500
2158/21	Matériel outillage	1 425
21728/21	Immobilisation reçues autres agencements	10 000
2183/21	Matériel de bureau informatique	600

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite des crédits ci-dessous avant l'adoption du budget 2015.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

